



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2021-2022

FC

P.V. AEECA 59

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile**

Procès-verbal de la réunion du 06 octobre 2022

Ordre du jour :

Échange de vues avec une délégation de la sous-commission des affaires européennes du
Conseil national de la République d'Autriche

*

Présents : Mme Simone Beissel, M. Yves Cruchten, Mme Stéphanie Empain, M. Paul
Galles, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Fred Keup, M.
Claude Wiseler

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Gilles Baum, remplaçant de M. Gusty Graas
Mme Josée Lorsché, remplaçant de Mme Djuna Bernard

Mme Fabiola Cavallini, de l'Administration parlementaire

Délégation autrichienne
Dr. Reinhold Lopatka, Mme Martina Kaufmann, Mme Selma Yildirim,
DDr. Hubert Fuchs, M. Gerald Loaker

SE Mme Melitta Schubert, Ambassadrice de la République d'Autriche, Mme
Barbara FUSSE, stagiaire auprès de l'Ambassade

Excusés : Mme Djuna Bernard, M. Mars Di Bartolomeo, M. Gusty Graas, M. Laurent
Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Nathalie Oberweis, Mme Lydie Polfer, M.
Marc Spautz

*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission

*

Échange de vues avec une délégation de la sous-commission des affaires européennes du Conseil national de la République d'Autriche

Le Président de la commission parlementaire M. Yves Cruchten remercie la délégation autrichienne pour leur venue et se félicite des excellentes relations parlementaires entre les deux pays.

Dr. Reinhold Lopatka informe les députés luxembourgeois que les affaires européennes sont très importantes pour le Conseil national et que la sous-commission des affaires européennes se réunit très régulièrement. La politique d'élargissement de l'Union européenne et la relation avec les Balkans occidentaux sont des sujets importants pour l'Autriche. En outre, Dr. Reinhold Lopatka informe que des réunions extraordinaires ont eu lieu au Conseil national pour thématiser la guerre en Ukraine. Dr. Reinhold Lopatka ajoute encore que le Conseil national a été fortement impliqué tout au long de la pandémie de la Covid-19.

Finalement, le chef de la délégation autrichienne souligne que les pays de l'UE doivent se concentrer sur les choses qui les unissent telles que la une communauté des valeurs et les structures démocratiques. Cependant, il appelle à la vigilance étant donné que rien n'est acquis et l'UE doit rester vigilante à ne pas faire des régressions.

Le Président de la commission parlementaire M. Yves Cruchten explique que le Parlement luxembourgeois a également été fortement impliqué tout au long de la pandémie. Il souligne que toutes les lois liées à la gestion de la pandémie ont été discutées en amont au sein du Parlement et il est d'avis que les mesures drastiques adoptées ont eu une certaine légitimité démocratique grâce au débat en séance plénière. Selon lui, la lutte contre la Covid-19 sera à nouveau un sujet discuté cet hiver étant donné que les cas sont en train d'augmenter. M. Yves Cruchten se renseigne auprès de ses homologues autrichiens sur les mesures prises pour lutter contre la crise énergétique. Il informe encore que les mesures prises par le Grand-Duché pour répondre au mieux à l'inflation et à la hausse des coûts de l'énergie seront également discutées au sein d'une commission parlementaire.

Un membre de la délégation autrichienne prend la parole pour énumérer les différentes mesures prises par l'Autriche pour lutter contre la hausse des coûts de l'énergie. Il s'agit des mesures suivantes : une tarification du carbone (« taxe carbone »), un bonus climat, un frein au prix de l'électricité pour soulager les ménages, un frein au prix de l'électricité pour les entreprises et pour le secteur de l'agriculture est actuellement discuté, une aide unique pour les personnes à revenu ou avec une pension modeste, une aide unique pour les allocations familiales, une réforme fiscale où les allocations familiales ont été revalorisées. Par contre, l'Autriche n'a pas introduit une couverture ou une réduction d'impôts.

Le député M. Fernand Kartheiser constate que chaque pays doit réfléchir à sa propre tradition diplomatique. Il souligne que l'Autriche détient un rôle constructif dans la diplomatie internationale notamment à cause de sa neutralité.

M. Gerald Loaker fait noter que les politiciens doivent réfléchir sur quelles mesures sont financièrement soutenables à long terme afin de soulager les ménages dans l'augmentation de l'inflation et des prix de l'énergie sans remettre en cause la prospérité du pays.

Dr. Hubert Fuchs, membre de l'opposition, met en avant que l'Autriche est en train de mettre en place des mesures financières pour lutter la crise énergétique, mais il met en avant qu'un jour ou l'autre quelqu'un devra prendre ses responsabilités pour repayer ces mesures financières. Il critique encore que ces mesures prises par le gouvernement autrichien sont très bureaucratiques. D'après lui, il faudrait veiller à un bon équilibre entre dépenses et l'impact direct de ces mesures. Les questions posées par Dr. Hubert Fuchs aux députés luxembourgeois sont les suivantes :

- Le développement de l'énergie nucléaire dans les pays voisins ;
- Le principe de l'unanimité au Conseil européen;
- Les avoirs des oligarques russes au Luxembourg.

À la question du Dr. Hubert Fuchs, Le Président M. Yves Cruchten met en avant que la position de l'Autriche et du Luxembourg en ce qui concerne l'énergie nucléaire est réciproque. L'Autriche dispose d'un allié en matière de la plainte déposée par rapport à la taxonomie. En ce qui concerne le principe de l'unanimité en Europe, M. Yves Cruchten souligne que cette thématique a été longuement discutée au sein de la Conférence sur l'avenir de l'UE. En outre, il regrette l'absence d'une voix unique au sein de l'UE lorsque celle-ci traite des questions liées à la politique étrangère. Pour cette raison, M. Cruchten plaide pour l'abolition de la règle de l'unanimité notamment pour des décisions liées à la politique étrangère de l'UE. En ce qui concerne les sanctions russes, M. Cruchten affirme que le Luxembourg prend l'application de ces sanctions très au sérieux.

Finalement, les députés luxembourgeois et autrichiens se sont échangés sur le principe de la neutralité autrichienne.

Luxembourg, le 13 octobre 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact